

Votants : 79 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 15 janvier 2016 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 26 janvier 2016

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 janvier 2016

#### MUSEE – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS DU CONSERVATOIRE DE L'EDUCATION

#### Titulaires présents :

Jérôme BALÔGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAULT, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### <u>Titulaires absents ayant donné pouvoir :</u>

Alain BAUDIN à Joël MISBERT, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Rabah LAICHOUR à Elodie TRUONG, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

#### Titulaires absents:

Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN

#### Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE (décédé), Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOUR, Jean-Pierre MIGAULT, Sebastien PARTHENAY

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JANVIER 2016**

# MUSEE – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS DU CONSERVATOIRE DE L'EDUCATION

Madame Elisabeth MAILLARD, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Sur proposition du Président,

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées communautaires a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire.

Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement des collections du Conservatoire de l'Education, soit 872 items (objets ou ensemble d'objets) – dont 561 items inscrits à l'inventaire et 311 items non inscrits à l'inventaire – est présenté au Conseil d'Agglomération.

A noter l'estimation des éléments du fonds non accessibles, non vus, devant faire l'objet d'un récolement postérieur : 9000 objets.

La constitution des collections fait suite au projet lancé par la ville de Niort au début des années 1990, avec le soutien de l'Inspection Académique des Deux-Sèvres, de création d'un Conservatoire Centre d'études sur l'Education visant à recueillir tout témoignage ayant trait à l'éducation, dans le département des Deux-Sèvres en particulier.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement des collections du Conservatoire de l'Education.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 79 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

**Elisabeth MAILLARD** 

Vice-Présidente Déléguée